

Liffre ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D., SALAÛN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GENOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

Présentation des décisions prises par M. le Président et le Bureau communautaire sur la période du 22 janvier au 19 mars 2018 dans le cadre de leurs délégations

Rapporteur : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président

Par délibération n° 2017/141 en date du 20 septembre 2017, le conseil communautaire délègue au président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2018/005 en date du 22/01/2018** : Signature conventions d'intervention des animateurs jeunesse au sein des collèges du territoire

- **Décision n°2018/008 en date du 21/02/2018** : Marché entretien des installations d'assainissement non collectif des particuliers - Reconduction avec l'entreprise ALZEO Environnement pour l'année 2018 – Montant 14 834,00 €
- **Décision n°2018/013 en date du 19/02/2018** : Signature d'une convention avec ENEDIS de mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution
- **Décision n°2018/014 en date du 05/03/2018** : Signature d'une convention de partenariat avec ENEDIS concernant l'élaboration du PCAET
- **Décision n°2018/015 en date du 05/03/2018** : Signature d'une convention avec ENEDIS pour la fourniture d'indicateurs de précarité énergétique
- **Décision n°2018/016 en date du 05/03/2018** : Demande auprès d'ENEDIS de mise à disposition des personnes publiques de données annuelles de consommation et de production agrégées
- **Décision n°2018/017 en date du 19/03/2018** : Attribution du marché pour l'élaboration du PCAET / EES

Décisions prises par le Bureau Communautaire dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2018/006 en date du 29/01/2018** : Attribution d'une subvention à l'association US Liffré – Montant de 955,00 €
- **Décision n°2018/007 en date du 29/01/2018** : Demande de subvention au CD 35 au titre du volet 3 du contrat de territoire : 15 000 €
- **Décision n°2018/009 en date du 19/02/2018** : Demande de subvention (3 300 €) au CD 35, au titre du volet 2 du contrat de territoire : réseau des médiathèques
- **Décision n°2018/010 en date du 19/02/2018** : Demande de subvention (20 000 €) au CD 35, au titre du volet 2 du contrat de territoire : PLH
- **Décision n°2018/011 en date du 19/02/2018** : Demande de subvention (20 000 €) au CD 35, au titre du volet 2 du contrat de territoire : PCAET
- **Décision n°2018/012 en date du 19/02/2018** : Signature d'un contrat de location avec l'entreprise ODIS- bâtiments relais de Saint-Aubin-du-Cormier

Le Conseil de Communauté est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations reçues par l'organe délibérant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

